

Commission « Formation - enseignement supérieur »

Rapporteurs: Mme Françoise BOUJARD et M. Jean-Marc CLERY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Adaptation des capacités d'accueil des lycées publics en Bretagne - Situation du lycée professionnel Jean Moulin à Plouhinec »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional mène une politique des lycées centrée sur l'adaptation aux nouveaux usages, la qualité du cadre bâti et les évolutions des effectifs, politique marquée par l'augmentation des capacités d'accueil de plusieurs lycées et la construction des lycées de Liffré ou Ploërmel à l'horizon 2020-2021.

Dans le même souci d'anticipation des évolutions de la démographie, le Conseil régional souhaite interroger les évolutions parfois nécessaires dans le cas d'établissements à faibles effectifs et dont les perspectives de développement ne sont pas favorables.

L'évolution et le niveau actuel des effectifs du lycée professionnel Jean Moulin ainsi que le faible dynamisme démographique de la population en âge scolaire prévu sur le territoire du Cap Sizun offrent peu de perspectives d'évolution à cet établissement dans un contexte d'offre de formation suffisante dans ce secteur.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil régional considère nécessaire d'entamer les démarches administratives pour le transfert des formations du lycée professionnel Plouhinec vers des établissements proches et sa fermeture pour la rentrée 2018.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER approuve la politique d'augmentation des capacités d'accueil des lycées publics bretons que mène actuellement le Conseil régional. Il juge légitime sa volonté d'anticiper les évolutions différenciées de la population lycéenne selon les secteurs. Il est conscient que la collectivité ne peut pas s'interdire par principe d'envisager la fermeture d'un établissement et que le fonctionnement d'un établissement à si faible effectif pose la question du coût pour la collectivité mais aussi de l'intérêt pour les élèves accueillis. Le CESER fait toutefois observer que la politique en direction des lycées n'est pas seulement une réponse aux évolutions démographiques mais qu'elle s'inscrit plus globalement dans une politique publique d'aménagement du territoire.

Dans le contexte d'une disparité accrue entre le fort dynamisme démographique de l'agglomération rennaise, de l'Ille-et-Vilaine et dans une moindre mesure de l'est du Morbihan et des Côtes d'Armor, au regard du reste de la Bretagne, le CESER alerte sur tout ce qui pourrait précipiter le décrochage de territoires vieillissants comme c'est le cas du Cap Sizun. De ce point de vue, l'annonce d'un dispositif de soutien spécifique à la Communauté de communes du Cap est positive, mais au vu des enjeux pour ce territoire, le CESER s'étonne tout de même que cet engagement n'intervienne qu'à l'occasion de la fermeture du lycée.

Le document du Conseil régional analyse les possibilités d'alimenter le lycée professionnel Jean Moulin de Plouhinec à partir des collèges du secteur de recrutement ainsi que la situation des autres lycées avoisinants. Il fait observer la baisse régulière des effectifs de cet établissement. Il est à noter cependant au regard de ces données que le document ne précise pas l'évolution au cours du temps des capacités d'accueil maintenues dans les formations. De même, les chiffres de la rentrée 2017 ne sont pas non plus mentionnés alors qu'ils sont connus : en 1ère CAP Menuisier-Installateur ce sont 10 élèves pour 12 places ; en CAP (1 an) Charpentier de Marine ce sont 11 élèves pour 12 places, et le Bac Pro Technicien Menuisier Agenceur (TMA) accueille à cette rentrée 11 élèves sur 12 en classe de seconde, ce qui marque un léger rebond au regard de l'année 2016.

Le CESER s'étonne que le Conseil régional et les autorités académiques aient attendu septembre 2017 pour envisager un scenario alternatif de diversification des voies de formation dans ce lycée. Les difficultés de recrutement du lycée professionnel Jean Moulin sont pourtant identifiées depuis des années : en 2004-2005, le rectorat avait déjà proposé sa fermeture. Le document mentionne comme une étape la disparition en 2013 du CAP *Maintenance des moteurs de plaisance*, formation rare, effectivement transférée à Concarneau, mais c'est sans préciser toutefois que sa fermeture est intervenue au bout de 2 ans d'expérience seulement.

Le CESER aimerait connaître les différentes pistes d'évolutions explorées durant la dernière décennie pour ce lycée professionnel original qui abrite à la fois des formations sous statut scolaire et par apprentissage ainsi qu'une offre de formation continue (CAP *Menuisier Fabricant*, CQP *Menuisier Agencement nautique*). Avant d'envisager *in extremis* un scenario peu crédible de re-sectorisation, a-t-on exploré les possibilités de renforcer les synergies entre ces différents types de formations ? Qu'en est-il des perspectives offertes à la charpente navale dans le bassin d'emploi du Cap et du pays de Brest ?

S'agissant des conséquences de la fermeture programmée, le CESER aimerait avoir davantage de précisions quant aux conditions d'accueil prévues pour les formations et les matériels transférés. Le bordereau mentionne une augmentation des capacités d'accueil à prévoir au lycée professionnel du Bâtiment de Pleyben: des travaux d'adaptation devront-ils être réalisés au niveau des ateliers? Le cas échéant, à quels coûts et à quelle échéance? Aucune adaptation particulière n'est mentionnée pour le lycée P. Guéguin à Concarneau. Pourtant, il semble qu'il n'y ait pas *in situ* d'atelier bois avec les systèmes de ventilation réglementaires. Des aménagements sont-ils également programmés pour la rentrée prochaine?

Le CESER souhaite aussi attirer l'attention sur la nécessité de bien anticiper l'impact de ces transferts sur les capacités d'hébergement en internat dans les établissements d'accueil. Il souligne, par ailleurs, qu'un certain nombre d'élèves accueillis actuellement au lycée Jean Moulin sont en situation fragile sur le plan personnel (avec un besoin d'accompagnement social particulier), comme sur celui des apprentissages. Une attention particulière doit être portée aux conséquences du déplacement des formations dans un tout autre contexte et avec un encadrement des élèves sans doute moins resserré qu'actuellement.

En ce qui concerne l'impact de la fermeture sur les agents employés par la Région, le document annonce que les mesures d'accompagnement seront présentées aux représentants des personnels en Comité technique. Le CESER aimerait toutefois connaître, dès à présent, les grandes lignes envisagées pour leur reclassement dans les lycées environnants, cela dans un contexte de très strict calcul de la dotation en personnels pour les EPLE.

S'agissant du devenir possible des bâtiments du lycée professionnel Jean Moulin, l'annonce d'une réflexion à engager relève pour le moment de la déclaration d'intention sans aucun calendrier ; cela suggère surtout que rien n'a été anticipé en la matière. Le CESER s'inquiète d'un risque de dégradation des bâtiments inoccupés d'autant plus rapide qu'ils sont situés en bord de littoral. Ce serait dommageable au vu des investissements réalisés dans ce lycée dont le bâti est actuellement en bon état général.

De manière générale, le CESER est surpris par le calendrier annoncé pour les étapes du processus administratif de fermeture et par le manque d'anticipation. Les chiffres donnés sont ceux de la rentrée 2016. Or ce dossier passe à la session du Conseil régional de décembre 2017 pour une fermeture dès septembre 2018.

Réglementairement, le vote du Conseil académique de l'Education nationale (CAEN) est requis. Or celui-ci est convoqué peu de fois dans une année scolaire et il s'est déjà réuni à deux reprises tout dernièrement.

Afin de ne pas mettre en difficulté l'ensemble des personnels du lycée professionnel – contractuels ou titulaires – les mesures les affectant doivent être anticipées avec le rectorat. La fermeture du lycée professionnel Jean Moulin doit être actée avant fin mars afin que les mesures de carte scolaire afférentes soient prises par le recteur en vue des opérations du mouvement intra-académique. Simultanément les ouvertures de postes dans les deux autres établissements doivent être affichées – elles auraient dû être précédées d'une décision d'augmentation de capacités d'accueil dans les autres établissements par le CREFOP dans le cadre des travaux sur les évolutions de la Carte régionale des formations professionnelles initiales. Or celui-ci s'est tenu le 22 novembre et n'a pas eu ce point à son ordre du jour. Le CESER s'interroge, par conséquent, sur l'opportunité de l'application de la décision de fermeture dès la rentrée 2018.

La décision de fermeture du lycée professionnel de Plouhinec s'inscrivant dans le cadre plus général de l'adaptation du cadre bâti conduite par le Schéma directeur des lycées (SDI), le CESER souhaite vivement pouvoir être informé par le Conseil régional en amont d'éventuelles réflexions en cours sur l'évolution d'autres établissements à faibles effectifs.

Compte-tenu des observations qui précèdent, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, tous les points qu'il a soulignés et sur lesquels portent ses interrogations.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Adaptation des capacités d'accueil des lycées publics en Bretagne Situation du lycée professionnel Jean Moulin à Plouhinec

Nombre de votants: 105

Ont voté pour l'avis du CESER: 95

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Sophie JEZEQUEL (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Olivier LE COUVIOUR (CRMA), Louis NOEL (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Pierre LEC'HVIEN (Coordination rurale), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Pierre EUZENES (CFTC), Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Christian COUILLEAU (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER: 0

Se sont abstenus: 10

Emmanuel THAUNIER (CCIR), Serge LE FLOHIC (UPA), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Guylaine ROBERT (APEL), Antoine DOSDAT (IFREMER), Alain THOMAS (Bretagne vivante)

Adopté à l'unanimité



Intervention de M. Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

L'année dernière à la même date, la FSU avait exposé au CESER quelques unes de ses conclusions tirées de l'étude qu'elle avait commandée sur les Evolutions de la population scolaire en Bretagne. L'une de ces conclusions était que quel que soit le niveau considéré - école, collège ou lycée - le dynamisme du service public d'Éducation dépend directement de la façon dont les collectivités agissent sur le maillage territorial des établissements. A cette conclusion la FSU ajoutait cette mise en garde aux décideurs : s'adapter à la poussée de la démographie scolaire dans les zones les plus dynamiques n'est qu'une partie de la réponse à apporter, car il faut également veiller à assurer une offre de formation diversifiée et de proximité sur tout le territoire, en particulier dans les zones les plus fragiles.

Cette mise en garde prenait tout son sens alors que trois Conseils départementaux sur quatre choisissaient de fermer des collèges publics - l'Ille-et-Vilaine étant le seul des trois à annoncer simultanément un programme de construction de nouveaux collèges.

Aujourd'hui la Région leur emboîte le pas avec, peu ou prou, les mêmes arguments – faiblesse des effectifs, manque de perspectives voire d'ambition pour les formations – et avec à peu près la même précipitation et la même absence de concertation avec les personnels et les familles qui sont pourtant les principaux intéressés par la fermeture du lycée de Plouhinec. On scelle le sort d'un lycée public en quelques mois alors qu'il faut parfois deux ou trois décennies pour répondre à l'attente des citoyens d'un collège public, comme ce fut le cas à Plabennec, ou d'un lycée public, comme ça l'est encore à Ploërmel.

En se fondant essentiellement sur le solde naturel, la Région conclut à la baisse inéluctable de la population scolaire dans le secteur du Cap Sizun faisant comme si la tendance au déclin ne pouvait que se maintenir sur le long terme. Elle *parie* donc sur le pire en quelque sorte pour ce territoire, cela sans envisager d'autres facteurs d'évolution possibles. Mais que sait-on des migrations internes et externes à la Bretagne pour la ou les décennies à venir ?

La FSU regrette la conclusion trop timide de l'avis du CESER, mais elle le votera cependant car parmi ses nombreuses questions, le CESER interroge avec pertinence certains des présupposés de cette décision. La Région répond à certaines questions il est vrai ; et même si la FSU est en désaccord, elle ne nie pas qu'il y a la volonté de porter une attention aux jeunes et aux personnels qui seront sous le coup de cette décision.

Par contre la question de savoir si d'autres établissements sont dans le viseur ne trouve pas de réponse. Il y a de quoi s'inquiéter, car lorsqu'on commence à fermer les établissements les plus petits, ceux qui sont *un petit peu moins* petits deviennent, à leur tour, les plus petits.

Mais à toutes ces questions il faudrait encore ajouter cette autre : quels effets sociaux et politiques pour un territoire que les services publics désertent un à un un ?

Après le choc de l'annonce, les personnels du lycée ont décidé de s'exprimer publiquement. Et ce samedi, avec près de 2 000 personnes, ils ont manifesté dans les rues de Plouhinec, soutenus par toute la population du Cap très attachée à ce petit *Lycée des Métiers* tourné vers la mer – Lycée Jean Moulin le bien nommé, puisque né de la volonté conjointe de deux anciens résistants, un entrepreneur local et un instituteur, militant de l'école publique, Albert Trividic. Ils ont dénoncé l'absence d'anticipation de la part des autorités responsables

ainsi que les occasions manquées de conforter cet établissement ; mais ils ont également fait des propositions pour le faire vivre.

Ces propositions méritent selon nous d'être reconsidérées avec attention. Nous y engageons vivement le Président du Conseil régional. Car loin de toute considération technique ou budgétaire, en fin de compte, ce qu'il restera de la décision prise, quelle qu'elle soit, ce sera le message politique adressé par la Région à ses territoires.



Intervention de Mme Nadia LAPORTE Bureaux départementaux des fédérations des conseils des parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

J'interviens au nom de l'Union des Conseils départementaux de parents d'élèves sur le dossier du Conseil régional "Adaptation des capacités d'accueil des lycées publics en Bretagne. Situation du lycée professionnel Jean Moulin à Plouhinec".

La FCPE salue les efforts financiers importants de la Région pour tenter de répondre de façon satisfaisante aux poussées démographiques actuelles et à venir dans l'enseignement public dans certains territoires, pour tenter de répondre également aux besoins criants d'un bâti immobilier vieillissant et aux contraintes réglementaires de mise en accessibilité.

La décision de fermeture d'un établissement de service public est toujours douloureuse, elle doit être le fruit d'une réflexion collective et doit être considérée dans sa globalité; en ce qui concerne un établissement public d'éducation, école, collège, lycée, doivent être pris en compte le dynamisme démographique, mais aussi les facteurs éducatifs, sociaux, humains pour les élèves en cours de formation et les personnels, mais également les intérêts économiques et en terme de politique d'aménagement pour un territoire. La recherche légitime d'une plus grande efficience de l'argent public et les motivations budgétaires ne doivent pas occulter la nécessaire réflexion, concertation et adhésion de tous, décideurs, usagers, acteurs et l'ensemble de la population. Il ne suffit pas d'ouvrir un établissement ici et d'en fermer un par là-bas, ce serait trop simple.

Or il semblerait que dans le cas du lycée professionnel Jean Moulin de Plouhinec au cœur d'un territoire en difficulté, tout n'ait pas été tenté pour permettre un regain d'attractivité et sauver cet établissement qui a obtenu le label régional "Qualycée" en 2004, le label national "Lycée des métiers" en 2007 en dispensant des formations de qualité, originales et reconnues, axées sur les formations bois, un établissement avec de faibles effectifs certes, mais permettant une prise en charge individualisée pour des élèves parfois fragiles sur le plan scolaire ou social.

Cette proposition de fermeture de l'établissement dès la rentrée 2018 nous interpelle par sa brutalité et le manque de concertation en amont. Il n'est pas possible de rayer d'un simple coût de crayon un établissement, au mépris des élèves, de leur famille, des personnels, des acteurs de terrain, qui plus est avec un calendrier très accéléré laissant peu de temps, dans une vision très pragmatique des choses, pour l'adaptation des capacités d'accueil des établissements de Pleyben et Concarneau distants de 60 kilomètres de Plouhinec et susceptibles de recevoir les sections transférées. Cela laisse entrevoir des retombées en terme de qualité d'enseignement, de vie (transports, internat) et une possible démotivation pour les étudiants en cours de formation.

Nous appelons M. le Président du Conseil régional à renoncer ou au moins à surseoir à cette décision hâtive et demandons à Mesdames et Messieurs les élu(e)s de Région Bretagne de prendre le temps de bien mesurer les conséquences de leur vote en session des 14 et 15 décembre prochains; la FCPE votera l'avis du CESER qui met remarquablement à jour les nombreuses interrogations sur ce dossier.

Je vous remercie.



Intervention de Mme Claudine CORNIL Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage l'analyse du Ceser selon laquelle la fermeture de ce lycée public à la rentrée 2018 n'est pas souhaitable. Pour la CGT, elle ne le sera pas plus après. La mobilisation, qualifiée de forte par la presse, porte d'ailleurs le message que nous développons.

Pour la CGT, les services publics constituent un terreau essentiel pour la cohésion sociale et le développement économique. Ceci est d'autant plus vrai dans certains territoires fragilisés. Un lycée professionnel participe en effet d'un écosystème économique et social qui est susceptible d'être déstabilisé par sa fermeture.

Par expérience, on sait qu'un établissement public qui ferme ne rouvre jamais.

Le faible effectif du lycée Jean Moulin ne date pas d'aujourd'hui. Plusieurs sections porteuses ont été fermées les années précédentes et la CGT s'étonne, comme l'intersyndicale qui se mobilise contre la fermeture de l'établissement, que les propositions faites par les équipes pédagogiques en place n'aient pas été suivies : CAP voilerie, Bac Professionnel pilote de ligne de production etc.

Dans une déclaration faite en séance du 8 juin 2015, sur le choix d'un nouveau lycée sur le bassin rennais, notre organisation déclarait que les établissements de grande capacité ne favorisent pas par nature la qualité de vie et les conditions de travail des élèves et des personnels... Nous regrettions alors que ces aspects soient de l'ordre de l'impensé social et ne soient jamais pris en compte dans les choix effectués par les pouvoirs publics en matière scolaire. Les petits effectifs peuvent être l'occasion de développer des projets innovants en terme pédagogiques mais aussi de qualité de vie.

L'effectif peu élevé du Lycée de Plouhinec permet en effet actuellement un accompagnement renforcé des élèves en difficulté. En cela, il a permis à certains jeunes en situation de décrochage scolaire de reprendre confiance en eux et de s'inscrire dans un projet professionnel. La décision de fermeture, avec ce que cela implique en terme de déplacements ou même de changements du cadre de vie, risque d'avoir des conséquences pour ces jeunes qui ont, plus que tout, besoin de repères stables.

La CGT s'étonne du calendrier très serré de la décision de fermeture administrative et des mesures qui en découleraient. Les questions des transports scolaires, de la réaffectation des personnels, de la région, de l'aménagement des ateliers nécessaires dans les lycées d'accueil (Concarneau) mais aussi des vingt agents du lycée relevant de l'Education Nationale, se posent aussi ...

La CGT tient à souligner que cette décision de fermeture d'un lycée marque un tournant très grave.

Elle invite à s'interroger sur les conséquences des politiques d'austérité sur les enfants, les jeunes et leurs familles : fermetures de lycées, d'écoles rurales, de collèges, ..., mais aussi déplacements de jeunes collégiens vers des établissements « déficitaires » dans le Finistère comme seule réponse à une poussée démographique à Landerneau par exemple.

Pour la CGT, il n'est pas trop tard pour inverser la position du Conseil régional.